

N° 52/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE DIRECTION GENERALE

## DECISION

Finances locales – Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour le démontage de l'orgue de l'église St-Etienne

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et, en particulier, l'alinéa 26 ;

Considérant l'état dégradé de l'orgue de l'église St-Etienne ;

Considérant l'inscription de l'instrument à l'inventaire des Monuments historiques ;

Considérant le soutien financier proposé par la DRAC ;

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – De solliciter une subvention de la DRAC Centre-Val de Loire au profit du démontage de l'orgue de l'église St-Etienne selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Travaux : 29 769 €	DRAC (40%) : 17 115 €
Maîtrise d'œuvre : 13 020 €	Conseil départemental (13%) : 5 648 €
	Commune (47 %) : 20 026 €
<b>Total : 42 789 €</b>	<b>Total : 42 789 €</b>

**ARTICLE 2** - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 07 mars 2024.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 8 MARS 2024

Publié ou notifié le - 8 MARS 2024

Mis en ligne sur le site internet le 12 MARS 2024



Le Maire,

  
Jeanny LORGEOUX